



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un complexe de 6 bâtiments d'habitations R+3 à R+6 au 5 avenue Franklin Roosevelt à DECINES CHARPIEU (69).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SCCV DECINES ROOSEVELT

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

4 0 0 3 2 7 9 9 5 0 0 0 3 3

SCCV

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

GALLAND

Victor

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 **Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux de construction et opérations d'aménagement - b) Opérations d'aménagement dont la surface de plancher est supérieur à 10 000 m ² .	Le projet prévoit la démolition des bâtiments existants sur site et construction en lieu et place des bâtiments démolis de 6 bâtiments d'habitation collective pour une surface de plancher de 13 905 m ² et d'une surface habitable de 12 115,9 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 **Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition de 5 maisons, 1 maison reconvertie en local d'activité, 3 entrepôts et un garage pour la construction de 7 bâtiments totalisant 191 logements collectifs, 6 locaux d'activité en coque vide en rez-de-chaussée, et deux niveaux de sous-sol sur les parcelles AY 170, 171, 172, 173, 318 et 319 de la commune de Décines-Charpieu (69). Concernant la démolition des bâtiments, un diagnostic déchets est en cours. Les matériaux seront réemployés par la suite au maximum.

La surface totale du tènement concerné par le projet est de 8 801 m².

La surface totale démolie sera de 2 105 m².

La surface de logement créée sera de 12 684 m² et la surface d'activité de services totale créée sera de 1 221 m². Les locaux d'activités pourront accueillir des associations, des professions médicales, etc.

Il est prévu des logements en accession libre, des logements locatifs sociaux et des locaux d'activités en rez-de-chaussée.

Une partie des logements (30 environ) seront adaptés pour accueillir des familles avec un membre porteur d'un handicap lourd.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de :

- Apporter une réponse pertinente et adaptée aux besoins en matière de programmation de logements identifiés, à travers la réalisation de programmes diversifiés tant en locatif social qu'en accession à la propriété, adaptés à tous les niveaux de revenus des ménages ;

- Proposer une offre de service en RDC pour les habitants du quartier ;

- Créer une offre de logements à proximité immédiate d'une future station de tramway ;

- Permettre de faire face à l'augmentation de la demande sur cette zone ;

- Proposer un habitat durable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux auront une durée de 28 à 30 mois. Ceux-ci seront réalisés en une seule tranche.
Ils suivront un déroulement classique : Démolition / Terrassement / Gros-Œuvre / Second Œuvre

La gestion des travaux sera anticipée et adaptée, notamment avec le respect de charte Chantier Vert.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet sera composé de logements et de locaux d'activités avec des garages en sous-sol.
Les locaux d'activités pourront accueillir des associations, des professions médicales, etc.

Il est prévu sur site :

- la construction de 190 logements collectifs pour une surface totale de 12 684 m² ;
- la construction de 5 locaux d'activités pour une surface totale de 1 221 m².

217 places en sous-sol répartis sur 2 niveaux seront construites sous les bâtiments.

Il est prévu la plantation de 128 arbres et la création d'une aire de jeux pour enfants.
Près de 40% de pleine terre sont prévus dans le projet (3 468 m² pour 8 801 m² de terrain).

Une notice de présentation du projet, intégrée dans le Permis de Construire est présentée en annexe (annexe supplémentaire n°1).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de logements collectifs créés	190
Nombres d'étages	entre RDC et R + 5
Nombre de places de parking	220
Nombre de places vélos	229
Surface construite	13 905 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : Avenue Franklin Roosevelt

Lieu-dit :

Localité : Décines-Charpieu

Code postal : 6 9 1 5 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 9 3 ' 7 2 " 5 Lat. : 4 5 ° 7 6 ' 7 4 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est situé à 500 m au Nord. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses Lônes et ses Brotteaux à l'amont de Lyon".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par l'arrêté de protection du biotope la plus proche est située à 3km au Nord du site. Il s'agit de la zone FR3800687 : "Iles de Crépieux Charmy"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Décines-Charpieu fait partie du plan de prévention du bruit établie par la Métropole du Grand Lyon. Le site accueillant le projet est exposé, d'après la cartographie du bruit, à un bruit variant entre 50 et 70 dbA selon les zones (cartographie du bruit routier 2022 LDEN - annexe supplémentaire n° 2).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur une zone humide. Il est cependant installé sur une zone à "probabilité assez forte" d'après la base de données sig.réseau-zones-humides.org (annexe supplémentaire n°3). Toutefois, compte-tenu de la nature de la parcelle qui est en partie imperméabilisée et implantée en milieu urbain où les espaces verts ont été complètement artificialisés, il ne fait pas de doute que cette dernière ne recense pas de milieu caractéristique des zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Grand Lyon - Rhône amont PPRT- Effet thermique & Effet toxique
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 06/03/2008 PPRT approuvé le 17/10/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 anciens sites industriels sont situés sur la zone du projet (ancienne station essence et récupération de carcasses de voitures). Le site est situé à proximité immédiate d'un site pollué ayant accueilli des activités de production de viscosse (entre 1923 et 1959) ainsi qu'ensuite un centre de recherches autour de la chimie. Une étude Sites et Sols Pollués est en cours et permettra de définir la présence de polluants ou non sur site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ainsi que la commune de Décines-Charpieu est installé sur une nappe d'eau souterraine appelé "nappe fluvio-glaciaire de l'Est lyonnais". Celle-ci est classée en tant que ressource stratégique pour la ressource en eau potable. Son niveau d'eau ayant baissé au cours des dernières décennies, celle-ci a été classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le captage le plus proche se situe à 1,8 km au Nord-Est, il s'agit du captage de Charmy.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. Le plus proche se trouve à 3km, il s'agit du site FR8201785 : Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va entraîner des prélèvements d'eau liés à un usage sanitaire et domestique (douches, toilettes, cuisines...) ainsi que pour l'arrosage des espaces verts.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvements dans la nappe
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quantité de déblais est estimée à environ 20 000 m3. Les déblais non réutilisés sur site seront envoyés en filières de traitement ou de stockage. D'après le rapport géotechnique la nappe ne sera pas impactée (les données indiquent des niveaux d'eau entre 15,0 et 16,0 m de profondeur contre 5 à 6 m de profondeur au point le plus bas du projet).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier ne sera pas déficitaire en matériaux, aucun remblais ne sera effectué sauf s'il est avéré une pollution du sol suite à l'étude SSP en cours.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Décines dépend de la Métropole du Grand Lyon concernant l'alimentation en eau potable (captage de Crépieux-Charmy en majeure partie : peut produire jusqu'à 420 000 m ³ d'eau/jour pour un besoin moyen actuel est de 210 000 m ³ d'eau/jour) et assainissement (12 STEP) . Le Grand Lyon a rendu un avis favorable à l'implantation du projet concernant le raccordement de celui-ci au réseau d'eau potable et d'assainissement (Avis technique du Grand Lyon en annexe).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un site dont l'environnement est fortement anthropisé et donc peu propice au développement de la biodiversité. Le site n'est pas traversé par une trame verte ou un corridor écologique. Des arbres d'essences locale seront plantés. Il sera planté des arbres ainsi que des végétaux des strates arbustives hautes, moyennes et basses afin d'avoir une diversité importante sur site. Les toitures seront végétalisées en semi-intensive (40cm de terre).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site accueillant le projet est situé à 3 km du site Natura 2000 le plus proche : FR8201785 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage. Le projet, bien qu'effectuant de l'infiltration sur place, n'aura pas de lien hydraulique avec ce site protégé ou un autre.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante en lieu et place d'habitations individuelles donc un espaces déjà anthropisé non agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par 4 risques technologiques situés : - à moins de 1,5 km d'une entreprise SEVESO seuil bas ; - à 20 km d'une "autre installation nucléaire" ; - à 350 m d'une canalisation de transport de matières dangereuses (gaz naturel) ; - à proximité immédiate d'un site pollué ayant accueilli des activités de production de viscosité ainsi qu'ensuite un centre de recherches chimiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par 3 risques naturels : - séisme, risque Modéré ; - retrait gonflement des argiles, risque Faible ; - radon, risque Faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en phase chantier entraînera une augmentation temporaire du bruit ainsi que de la poussière. Le bruit se fera sur des plages de durée limitées (en journée en semaine uniquement).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitants seront exposés au bruit : installation de double vitrage + traitement acoustique des façades (plan présenté à l'annexe supplémentaire n°4)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va entraîner une augmentation du trafic de par l'installation d'une plus grande quantité de population sur une même zone. Les déplacements seront surtout augmentés le matin et le soir (correspondant aux heures de bureaux). L'augmentation du trafic est estimée à 120 véhicules supplémentaires. Le projet n'a pas d'étude trafic, cependant celui-ci s'implante sur une zone UPr du PLUH du Grand Lyon, soit une zone autorisant les constructions d'habitations collectives et ayant pris en compte le trafic.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : respect de la charte Chantier Propre + bruit sur des plages de durée limitées (en journée en semaine uniquement). En phase exploitation pas de bruit particulier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la cartographie du bruit de la Métropole du Grand Lyon, le site est concerné par un bruit routier 2022 LDEN entre 60 et 70 dBA.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de locaux avec des bacs gris et jaunes. Une société sera chargée de sortir les bacs pour le ramassage. Des composts seront implantés en cœur d'îlot (ils n'entraîneront pas de gêne olfactives).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera des vibrations en phase chantier. Pas de vibrations en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera éclairé pendant les phases travaux (éteint la nuit). Les espaces verts seront éclairés sur temporisation en phase exploitation (ils seront donc éteints la nuit après 23h).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de candélabres le long de l'avenue Roosevelt qui restent allumés toute la nuit.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eaux usées sanitaires
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets dans le réseau d'assainissement de la métropole du Grand Lyon pour traitement dans une des 12 stations d'épuration que possède la métropole.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets ménagers qui seront récoltés via l'installation de locaux contenant des bacs gris (ordures non recyclables) et jaune (recyclables). Une société sera chargée de sortir les bacs pour le ramassage. Des composts seront implantés en cœur d'îlot afin de traiter une partie des ordures organiques décomposables.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'un travail sur l'insertion paysagère de celui-ci. Une étude des ombres formées par les bâtiments a montré que celles-ci n'engendreront pas de problématiques particulières au vu de la hauteur des bâtiments présents autour et de la surface d'ombre entraînée tout au long de l'année. En annexe (annexe supplémentaire n°5) est présenté une visualisation de l'insertion paysagère du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol reste le même. Aujourd'hui le sol est creusé en partie sous les habitations individuelles et le reste est utilisé en tant que jardin. Le projet va utiliser une partie du sol comme espace vert et sous les bâtiments d'habitations collectives, le sol sera creusé pour former 1 à 2 niveau de sous-sol accueillant des parkings voitures.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet est situé à proximité immédiate, il s'agit d'un projet d'agglomération de 11 ha nommé "D-SIDE" - Parc d'activités SAS Kane s'implantant sur la commune de Décines-Charpieu. Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact dont le retour de l'autorité environnementale, du 23 mai 2023, demande une actualisation et une précision des modalités de suivi permettant d'assurer de l'efficacité des mesures retenues pour chaque enjeu considéré comme important par l'autorité environnementale.

Le projet D-SIDE est suivi d'un projet de création de deux nouvelles stations sur la ligne de tram T3 dont la station « D-SIDE », située à proximité de l'avenue Franklin Roosevelt (RD112) et soutenue par le SYTRAL.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact du projet dans son ensemble est jugé faible au regard des sensibilités liées à l'environnement et des dispositions qui seront prises.

Au regard de l'analyse réalisée et considérant l'ensemble des composantes environnementales, il est estimé que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice de présentation du projet (PC)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Cartographie du bruit routier 2022 LDEN (Grand Lyon Métropole)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Cartographie de la probabilité de présence d'une zone humide (sig.réseau-zones-humides.org)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Plan de présentation des traitements acoustiques des façades	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Insertion paysagère du site	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GALLAND

Prénom VICTOR

Qualité du signataire DIRECTEUR DE PROGRAMMES

À DARDILLY

Fait le 27/07/2023

DECINES ROOSEVELT
46, avenue Gambetta
74000 ANNECY
RCS ANNECY : 913 564 183

Signature du (des) demandeur(s)

